

2E LETTRE D'INFORMATION 2023 DE LA FÉDÉRATION SUISSE DE NATATION FSN

Madame la Présidente, Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs

Nous avons le plaisir de vous informer des activités de la Fédération suisse de natation en vous adressant notre lettre d'information 2/2023. Veuillez également vous rendre régulièrement à la [page web](#) de la fédération et faites suivre ces informations à vos membres de comité et de club.

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL DU 9 MARS 2023

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS ET ASSEMBLÉES SPORTIVES 2023

Comme nous l'avons déjà communiqué à plusieurs reprises, les assemblées sportives et l'Assemblée des délégués auront lieu les 22 et 23 avril 2023 au Campus Sursee à Oberkirch.

Les quatre assemblées sportives commenceront leurs réunions le samedi 22 avril 2023 à 10h00, suivies d'un déjeuner au restaurant self-service Mercato.

L'Assemblée des délégués débutera à 14h00.

La première partie sera suivie à 17h15 environ d'un spectacle d'Artistic Swimming et, juste après, d'un apéritif dans le foyer de la piscine couverte.

A 19h00, la première journée se terminera par un délicieux dîner au Campus. Les billets pour le dîner peuvent être commandés dès maintenant auprès du secrétariat à l'aide du formulaire de commande ci-joint. Nous vous serions également très reconnaissants de nous faire savoir, également au moyen du formulaire ci-joint, si vous souhaitez prendre le déjeuner au restaurant Mercato et si nous pouvons vous accueillir à l'apéritif à la piscine couverte.

Le dimanche, la deuxième partie de l'Assemblée des délégués débutera à 9 heures. L'événement devrait se terminer à 12h30 par un déjeuner snack.

Vous pouvez réserver vos nuitées directement auprès du Campus Sursee. Pour ce faire, utilisez le lien ou le numéro de téléphone que vous trouverez également dans l'annexe susmentionnée.

L'invitation avec l'ordre du jour sera envoyée par la poste le mercredi 29 mars 2023. Parallèlement, tous les documents relatifs aux assemblées sportives et à l'Assemblée des délégués seront mis en ligne sur le site web de la fédération et disponibles sous forme électronique.

Le comité central se réjouit de la participation active des clubs.

Veuillez noter que, conformément à l'article 43 des statuts, les clubs et les associations membres ayant le droit de vote sont représentées à l'Assemblée des délégués et aux assemblées sportives par leur président ou par un délégué officiel muni d'une procuration écrite (à présenter) du président ou de la présidente.

CLÔTURE FINANCIÈRE DÉFINITIVE DE LA FÉDÉRATION 2022

La révision externe a eu lieu les 23 et 24 février 2023. Les comptes révisés sont disponibles. La Fédération globale clôture avec un résultat d'exploitation négatif de CHF -25'250. Ceci est dû aux résultats négatifs de Swimming (-74'350) et Diving (-15'750) ainsi que de la formation (-20'500). En revanche, l'Artistic Swimming (+14'850), le Waterpolo (+14'400) et le Secrétariat (+56'100) ont clôturé leurs exercices avec un bénéfice. L'organe de révision constate en outre que la comptabilité de la Fédération est tenue de manière très professionnelle et sans aucune erreur. Le comité central remercie Samuel Eastus pour son excellent travail.

NOUVEAU MODÈLE DES COTISATIONS

Après la réunion d'information du 21.01.2023 à Berne, le comité central a étudié en détail les avis exprimés et a retravaillé sa proposition. Désormais, les écoles de natation des membres A et des membres B paieront un forfait annuel de 500 CHF. Ainsi, tous les frais sont couverts pour les écoles de natation et leurs participants. Sont également exemptés de la nouvelle cotisation annuelle de 35 CHF tous les titulaires d'un brevet de la fédération, comme les juges ou les entraîneurs. Tous les autres membres d'un club paieront les 35 CHF/an prévus en cas d'acceptation du changement des cotisations.

La proposition et la liste des cotisations seront publiées sur le site web de la Fédération à partir du 20 mars. Il y aura également une possibilité de Q&A à ce sujet. N'hésitez pas à en faire usage pour clarifier les questions en suspens avant l'Assemblée.

ADAPTATION DES STATUTS DES CLUBS

Le comité central attire à nouveau l'attention des clubs sur le fait que, conformément à l'art. 15.2 des statuts, la FSN reconnaît le statut éthique du sport suisse et le Code of Ethics de World Aquatics et que ceux-ci sont également contraignants pour les associations régionales et cantonales, les clubs membres, les collaborateurs :trices, les membres de comités, les athlètes, les coachs, les accompagnant :e :s, les médecins, les fonctionnaires, etc. qui font partie de la FSN.

Nous vous demandons donc d'en tenir compte dans vos statuts, si cela n'a pas encore été fait. Concrètement, les statuts de votre club doivent mentionner explicitement que les membres de votre club s'engagent, en devenant membres, à reconnaître le statut éthique du sport suisse, le Code of Ethics de World Aquatics et les statuts et règlements de la FSN.

LOI SUR L'ENCOURAGEMENT DU SPORT ET QUOTA DE FEMMES

Le Co-Président, Dr Ewen Cameron, explique que le quota de femmes est désormais imposé par la loi sur l'encouragement du sport et que la fédération fera tout son possible pour atteindre ce quota de femmes. Ainsi, lors de la mise au concours de fonctions pour le comité central, il sera mentionné qu'à qualifications égales, la préférence sera donnée aux femmes et qu'elles seront explicitement sollicitées.

RETRAIT DU DR. PATRIK GISEL, DIRECTEUR SPORTIF DIVING

Le comité central est au regret d'annoncer la démission du directeur sportif Diving, le Dr Patrik Gisel. En raison de sa charge professionnelle, Patrik Gisel n'est plus en mesure d'assumer la fonction bénévole de directeur sportif Diving avec la disponibilité nécessaire. C'est donc le cœur lourd qu'il a décidé de quitter cette fonction lors de l'Assemblée sportive 2023.

Le comité central remercie Patrik Gisel pour son très grand engagement au cours des quatre dernières années.

RETRAIT DU DR. URS LINZI, CHEF DES FINANCES

Le Dr Urs Linsi a lui aussi annoncé sa démission du comité central. En raison de divergences irréconciliables sur la gestion du centre de coûts de la natation, Urs Linsi ne s'est pas senti en mesure de continuer à assumer la responsabilité globale des finances de la Fédération.

Nous regrettons beaucoup la démission du Dr Urs Linsi et perdons avec lui un membre très compétent et fiable du comité central. Il a su remettre les choses en question de manière critique tout en présentant des solutions constructives.

MANDAT D'EXAMEN DU PAQUET DE STABILISATION DE SWISS OLYMPIC 2021 PAR LE BDO

L'OFSPD et Swiss Olympic ont décidé que **11 autres bénéficiaires** des fonds Covid 2021 seraient soumis à un examen approfondi. Les clubs concernés en ont été immédiatement informés et doivent soumettre les documents requis directement au BDO avant le 31 mars 2023.

Les fonds pour le programme de revitalisation 2022 sont toujours bloqués par Swiss Olympic et il est à craindre que, faute de temps, certains projets ne puissent plus être réalisés.

Avec nos meilleures salutations



Dr. Ewen A. Cameron
Co-Président



Bartolo Consolo
Co-Président



Michael Schallhart
Secrétaire général